

Apprentissage : lettre de la Cdefi et FU à E. Borne exprimant « inquiétudes et incompréhensions »

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°301318 - Publié le 27/09/2023 à 11:19

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 29/09/2023 à 09:19



Emmanuel Duflos et Guillaume Gellé - © D.R.



Écoutez cet article

Powered by Podle

00:00

00:00  

« La nouvelle diminution des NPEC (Niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage) s'inscrit dans un contexte économique déjà fortement fragilisé en matière budgétaire, au-delà du financement de l'apprentissage, du fait de la hausse - nécessaire et attendue - du point d'indice, mais aussi de l'inflation et du coût de l'énergie », écrivent [Emmanuel Duflos](#) et [Guillaume Gellé](#), présidents de la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) et de France Universités dans un courrier à [Élisabeth Borne](#), Première ministre, le 25/09/2023 et dont News Tank a obtenu copie.

« Former des apprentis représente un coût supplémentaire pour tous les établissements membres de nos conférences. Ce coût devrait être couvert par les niveaux de prise en charge discutés avec les branches professionnelles et arrêtés par France Compétences. Malheureusement, dans les faits, ce n'est pas le cas : il n'est que partiellement couvert par ces NPEC et, pour la deuxième année consécutive, une baisse générale de 5 % a été annoncée en raison du déséquilibre financier structurel de France Compétences. »

Dans leur lettre, les deux signataires citent également :

- « Un rapport récent de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) et de l'IGF (Inspection générale des finances) proposant de distinguer, selon les niveaux de formation et en défaveur des niveaux 6 et 7, l'attribution des financements (NPEC mais également le dispositif d'aide aux employeurs). »
- « Le problème de la collecte de la taxe d'apprentissage 2023 (...) : en effet, les premiers versements n'atteignent

qu'en moyenne 22 % de la collecte attendue et inscrite dans les budgets des établissements d'enseignement supérieur. »

« Ces différents éléments suscitent les plus vives inquiétudes et incompréhensions de la part des universités et écoles d'ingénieurs puisqu'ils sont en complète contradiction avec les demandes de l'État. »

Des établissements « mobilisés pour accueillir plus d'apprentis »

Dans leur courrier adressé à la cheffe du Gouvernement, les présidents de France Universités et de la Cdefi indiquent que « en réponse aux besoins en compétences exprimés par le monde socioéconomique et aux commandes de l'État, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche représentés par la Cdefi et France Universités se sont mobilisés pour accueillir plus d'apprentis en leur garantissant des formations de haute qualité reconnues et évaluées selon des référentiels exigeants. Ils s'engagent également pour augmenter globalement les flux d'ingénieurs de scientifiques de haut niveau ».

Et ce, dans un cadre où, plusieurs réformes de l'apprentissage, depuis 2014, visent à développer et simplifier l'apprentissage chez les jeunes et que l'un des objectifs nationaux est d'« augmenter très significativement le nombre d'ingénieurs et de scientifiques de haut niveau pour que la France ait la capacité de réellement réindustrialiser le pays et mener à bien son plan "Industrie verte" »

Baisse des niveaux de prise en charge ; taxe d'apprentissage : difficultés pour les établissements

Dans un rapport dédié aux modalités de financement des CFA (Centre de formation d'apprentis), publié le 04/09/2023, l'IGF (Inspection générale des finances) et l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) proposent notamment de « réduire le niveau global de prise en charge des contrats d'apprentissage, en accord avec la décision du CA (Conseil d'administration) de France compétences du 30/06/2022 ; cette baisse étant limitée à 10 % ».

Selon Emmanuel Duflos et Guillaume Gellé, cette mesure « serait en contradiction totale avec le besoin exprimé d'augmentation des flux de diplômés pour soutenir la réindustrialisation exprimée au travers du plan "France 2030" ».

Quant à la collecte de la taxe d'apprentissage par Soltéa, la nouvelle plateforme dédiée annoncée par le Gouvernement et la Caisse des Dépôts, le 28/06/2023, ils indiquent que les versements ont pris du retard.

« Cela s'explique notamment par une modification du système de collecte désormais indirect, (...) dont les dysfonctionnements techniques et les difficultés de prise en main ont retardé les premiers versements, générant des problèmes de trésorerie non négligeables, et découragé les entreprises partenaires dans leur fléchage de la taxe. Les établissements n'ayant plus aucune visibilité, ils n'ont plus la possibilité de mettre en place des stratégies adaptées. »



Emmanuel Duflos

Président @ Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi)

Directeur @ EPF École d'ingénieurs (EPF)

Parcours

Depuis juin 2023

[Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs \(Cdefi\)](#)
Président

Depuis avril 2023

[EPF École d'ingénieurs \(EPF\)](#)
Directeur

Depuis juillet 2018

[Conférence régionale des grandes écoles Hauts-de-France](#)
Président

Octobre 2017 - juin 2023

[Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs \(Cdefi\)](#)

	Vice-président
Mai 2014 - mars 2023	Centrale Lille Directeur
2011 - 2014	Centrale Lille Directeur adjoint et directeur de la recherche
2010 - 2011	Centrale Lille Directeur adjoint et directeur des technologies de l'information
2006 - 2010	Centrale Lille Directeur du service des technologies de l'information
2004 - août 2006	Centrale Lille Directeur du centre informatique
Septembre 2003 - août 2004	Centrale Lille Professeur
Septembre 1999 - août 2003	ISEN Directeur de la recherche
	-

Fiche n° 3527, créée le 25/04/2014 à 10:27 - Màj le 15/06/2023 à 11:33



Guillaume Gellé

Président @ France Universités

Président @ Centre informatique national de l'enseignement supérieur (Cines)

Président @ Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca)

Professeur des universités @ Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca)

Parcours

Depuis décembre 2022	France Universités Président
Depuis décembre 2018	Centre informatique national de l'enseignement supérieur (Cines) Président
Depuis mars 2016	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Président
Depuis novembre 2005	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Professeur des universités
Décembre 2020 - décembre 2022	France Universités Vice-président
Décembre 2018 - janvier 2021	France Universités

Président de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle	
Jun 2013 - mars 2016	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) Délégué scientifique
2007 - 2012	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Vice-président du CEVU, en charge de la politique de formation, de la vie étudiante et des relations internationales

Établissement & diplôme

Depuis 1992	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Ingénierie électrique et électronique
N.c. - 2004	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) HDR
N.c. - 1998	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Doctorat en physique
N.c. - 1995	Institut national polytechnique de Lorraine Master, sciences de l'informatique et de l'information et services apparentés

Fiche n° 7666, créée le 25/11/2014 à 11:36 - MàJ le 15/12/2022 à 11:06



Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi)

Gouvernance : Le Bureau, élu pour deux ans, est composé du président et de trois vice-présidents. La Cdefi est administrée par un conseil d'administration dénommé Commission permanente et composée de 20 membres.

Catégorie : Associations, réseaux

Adresse du siège

44 rue de cambronne
75015 Paris France

Général

Date de création	1976
Statut	Association loi 1901
Implantations (dont siège)	Paris (siège)

Missions et objectifs

Représenter les écoles d'ingénieurs et les universités de technologie auprès de l'Etat, de l'Union européenne et des organisations internationales.

Présidence

Président : Emmanuel Duflos (élu le 14/06/2028), directeur de l'EPF

Vice-présidents :

- Premier vice-président : Laure Morel, directrice de l'ENSGSI.
- Deuxième vice-président : Romuald Boné, directeur de l'Insa Strasbourg.
- Troisième vice-présidente : Cécile Delolme, directrice de l'ENTPE.
- Quatrième vice-président : Dominique Baillargeat, directrice de 3iL Ingénieurs.

Fiche n° 1925, créée le 05/05/2014 à 12:22 - MàJ le 09/06/2017 à 16:06



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création

1971

Statut

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Missions et objectifs

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.
- Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Membres

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Présidence

Bureau élu en décembre 2022 composé de :

Président : Guillaume Gellé

Vice-présidents :

- Dean Lewis
- Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels

- Une équipe permanente : 27 personnes.
- Des conseillers et consultants : 7 personnes.

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »